

CHEZ VOUS

PLABENNEC

Pays des Abers : J.-F. Tréguer candidat à un second mandat

Jean-François Tréguer se portera candidat à un nouveau mandat de président de la Communauté de communes du pays des Abers (CCPA), ce jeudi, à Plabennec.

● Confortablement réélu maire de Lannilis au premier tour des municipales, le 15 mars dernier, Jean-François Tréguer a acquis le droit de présenter sa candidature à un second mandat de président de la Communauté de communes du pays des Abers (CCPA) à la séance d'installation des 49 nouveaux élus des treize communes adhérentes, prévue ce jeudi, à 18 h, au siège de la collectivité territoriale, à Plabennec.

« Les sensibilités politiques restent à la porte »

Les élections municipales ayant accentué l'ancrage à droite du territoire, le candidat devrait recueillir un large soutien de ses collègues votants (à moins d'une candidature surprise). « La couleur politique importe peu », considère toutefois Jean-François Tréguer. « Quand on



Élu pour la première fois président de la CCPA en 2020, Jean-François Tréguer sollicitera, à nouveau, la confiance de ses 49 collègues élus du pays des Abers, ce jeudi, à Plabennec.

travaille pour une communauté, les sensibilités politiques restent à la porte. Lors du précédent mandat, il y avait des élus de gauche et de droite et ça s'est bien passé. La seule exigence, c'est de créer le service qu'il faut à la population ».

Davantage de vice-présidences

Si la collectivité territoriale organise dès ce jeudi sa séance d'élection (alors que la plupart se réuniront la

semaine prochaine), c'est d'ailleurs « pour poursuivre au plus vite les nombreux dossiers en cours ». Le maire de Lannilis énumère les chantiers de l'assainissement à Trégolnou, du château d'eau de Plouguerneau ou encore du pôle d'accès aux droits à Lannilis. « La collectivité a beaucoup grandi en dix ans. C'est aussi pourquoi je proposerai (s'il est élu) de passer le bureau de huit à dix (maximum) vice-présidences ».

Le conseil municipal en ordre de marche

● Le conseil municipal de Plabennec s'est réuni mardi autour de la maire fraîchement élue, Anne-Thérèse Roudaut, pour finaliser la constitution des différentes commissions, au nombre de neuf. La première édile est accompagnée pour chaque commission d'un adjoint délégué et de huit membres, dont quatre ou cinq selon les délégations, issus de la majorité et un de chaque liste minoritaire. Ces commissions sont composées comme suit : Christian Bleunven aux finances ; Christian Bleunven à la cohésion et à la solidarité ; Hélène Kerandel à l'économie et au patrimoine ; Wilfried Ars aux travaux et à la sécurité ; Nadine Habasque à l'enfance et aux affaires sociales ; Loïc Foll à l'urbanisme ; Jessica Guezennec à la culture ; Jean-Yves Aoulini aux sports et à la jeunesse ; Carole Le Hir et Christophe Henry-Lichou, conseillers délégués, trois autres conseillers de la majorité, un conseiller de chacune des listes minoritaires à la communication et au numérique.

Indemnité des élus : une hausse contestée

Lors de la séance, a été évoqué le sujet du montant brut des indemnités des élus, qui sont les suivantes : 2 560 € pour la maire, 900 € pour les adjoints, 450 € pour les conseillers municipaux délégués, 152 € pour les conseillers

avec charges et 27 € pour ceux sans charge.

Fabien Guizio, de la liste « L'expérience d'aujourd'hui, la force de demain », est intervenu : « Notre groupe votera contre la proposition d'augmentation de 15 % de l'indemnité de Madame la maire et de ses adjoints. Dans un contexte financier incertain, nous estimons que cette décision de politique générale est un très mauvais signal envoyé aux Plabennecois ». Il a précisé que la fonction de maire n'est pas une profession. Cette indemnité a été approuvée par vingt voix pour, quatre abstentions et cinq voix contre.

L'ancienne maire a démissionné

Anne-Thérèse Roudaut a répondu que « cette majoration est un droit » et a affirmé « qu'elle applique ces 15 % d'augmentation, d'autant que cela s'inscrit dans le cadre d'une valorisation nationale du statut des élus ».

Enfin, la maire a annoncé, avant de conclure, la démission de Marie-annick Créac'hcadec, ancienne maire et tête de la liste « L'expérience d'aujourd'hui, la force de demain ».

Pratique

Le prochain conseil municipal se tiendra début juin.



Christian Bleunven, premier adjoint, très impliqué dans les différentes commissions, et Anne-Thérèse Roudaut, maire.

BOURG-BLANC

Le conseil municipal a mis en place les commissions

● Le conseil municipal de Bourg-Blanc s'est tenu ce mardi sous la présidence du maire, Stéphane Bergot.

Le conseil a validé les attributions et fonctions des adjoints : premier adjoint, Claude Habasque, aux bâtiments, aux sports, à la sécurité et à la tranquillité publique ; deuxième adjoint, Marie-Françoise Mith, à l'enfance, à la jeunesse, aux affaires scolaires et à la culture ; troisième adjoint, Yves Le Goff, aux travaux, aux aménagements et cadre de vie, aux mobilités ; quatrième adjoint, Évelyne Page, aux affaires sociales, aux aînés, à la solidarité, à la citoyenneté et au Conseil municipal des jeunes ; cinquième adjoint, Vincent Boucher, aux finances ; sixième adjoint, Maryvonne Fagon, à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'environnement.

Indemnités : le conseil a validé les

taux d'indemnités des membres du conseil par rapport à l'Indice brut terminal de la fonction publique (qui est de 4 110 €), soit pour le maire 52,3 % (2 149 €), les adjoints 18,65 % (766 €), les conseillers municipaux délégués 3 % (123 €) et les conseillers 1 % (41 €).

Commissions municipales : le conseil a décidé de mettre en place sept commissions municipales et a validé la composition des commissions, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et les représentations extérieures. Le règlement intérieur du conseil municipal a également été validé.

Régularisation d'une emprise sur le domaine public à Kerbéoch : un espace de 159 m² intégré à une propriété est déclassé du domaine public et cédé pour 13 € le m², les frais étant à la charge de l'acheteur.

COAT-MÉAL

Des enfants impatients de chasser les œufs en chocolat

● La chasse aux œufs du lundi de Pâques, proposée par la municipalité de Coat-Méal, a tenu toutes ses promesses. Près de 80 enfants ont attendu l'ouverture de la chasse sur le terrain de Kéronoc, lundi, avant de s'élancer sur deux zones définies pour permettre aux plus jeunes de profiter de la collecte et d'apprécier les chocolats. Un moment très apprécié des enfants qui, chaque année, se montrent impatients de partir à la découverte des œufs, lapins et poules en chocolat et ce, cette année, sous un superbe soleil.



Quel bonheur de courir pour découvrir des friandises !

PLABENNEC

VOUS SOUHAITEZ UN COMPLÉMENT DE REVENU RÉGULIER ?



VOUS ÊTES MATINAL, AUTONOME ET RIGOREUX ?

Notre réseau de diffusion recherche des personnes pour livrer le journal **Le Télégramme** dans les boîtes aux lettres de nos abonnés avant 7 h du matin (9 h le dimanche).

- De 1 à 7 jours par semaine.
- De 2 à 3 heures par jour.

PLABENNEC

Vous serez également amené à vendre le journal sur votre secteur.

Contactez-nous au **02 98 63 90 28** ou ventes.brest@letelegramme.fr

Véhicule indispensable. Statut de vendeur-colporteur de presse (travailleur indépendant)

À VOTRE SERVICE

• Couverture

AC Couverture

LANDÉDA - 06 76 69 08 15
ac-couverture29.fr
ca.couverture29@gmail.com

Couvreur spécialiste : ardoise, zinc. Une expertise de qualité pour la protection et la longévité de votre toit. Expertise, travaux : réfection de toiture (ardoise et zinc) ; entretien, réparation ; démoussage complet ; travaux de zinguerie. Travail soigné. Intervention rapide.



Pour figurer dans cette rubrique, contactez le 02 98 43 22 44

Le Télégramme

Notre
ANNONCE
par téléphone

au :
0 800 879 925

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30
Règlement par carte bancaire